

DAVANTAGE DE BIODIVERSITÉ GRÂCE À LA CONCEPTION « PAYSAGE SUISSE »

L'aménagement du territoire coordonne les différentes prétentions à utiliser le territoire. Il détermine ainsi également les sites et la qualité de la biodiversité qui doit être atteinte. Il importe donc de connaître et d'utiliser les instruments de l'aménagement du territoire. La Confédération prescrit des objectifs contraignants en matière de paysage et de nature par le biais de la Conception « Paysage suisse » (CPS). La coopération entre les secteurs et les différents niveaux de l'État est prometteuse.

DANIEL ARN

Les paysages évoluent en permanence au gré des interventions humaines et des changements d'affectation. Il importe de piloter cette évolution et de considérer l'écosystème dans le contexte global et dans l'optique des générations à venir. C'est précisément le but de la CPS, instrument de planification de la Confédération pour la nature et le paysage: elle formule un objectif et précise la qualité du paysage qu'il s'agit d'atteindre. La diversité des milieux précieux et proches de l'état naturel, riches de leurs communautés d'espèces typiques et de leur interconnexion spatiale, en est un aspect essentiel. Les politiques de la Confédération mettent en œuvre l'objectif; les cantons et les communes doivent en tenir compte.

Les dispositions de la loi sur la protection de la nature et du paysage ainsi que d'autres relatives au paysage, à la nature et à la construction constituent la base légale de la CPS et sont concrétisées pour 13 domaines politiques pertinents. La Confédération exerce une influence déterminante sur le paysage : elle construit (autoroutes, défense nationale), autorise des projets (voies ferrées, télégraphiques, lignes à haute tension) ou les finance (améliorations structurelles, protection contre les crues, revalorisations du paysage).

CONCEPTION PERFORMANTE

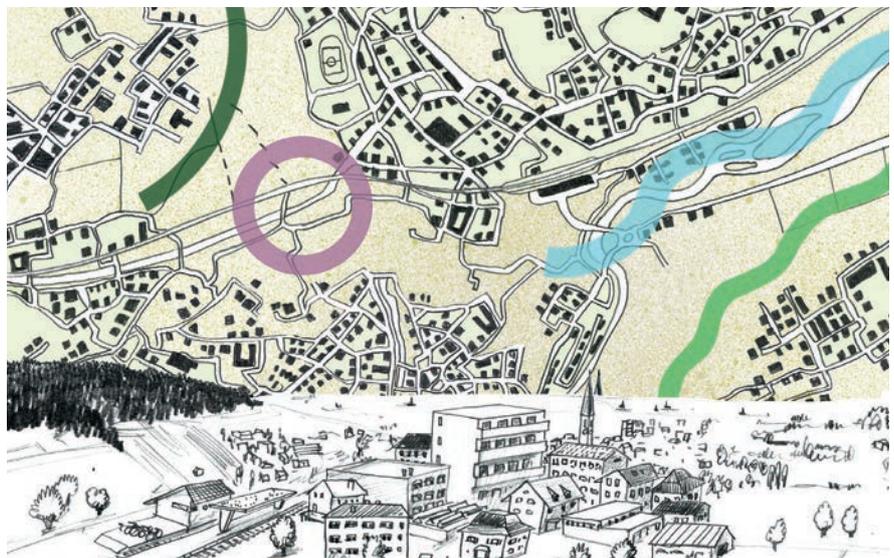
L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) avait déjà, conjointement avec les offices concernés, formulé des objectifs spécifiques dans la version de 1997. En 2012, les services fédéraux actifs sur le plan territorial vérifièrent si les objectifs avaient été atteints. Résultat: bon à très bon. Ils soulignèrent en même temps la possibilité

de trouver de nouvelles synergies et d'intégrer les objectifs dans les stratégies et programmes de divers domaines de la politique. Exemples positifs : la mise en œuvre des objectifs de la CPS dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité et dans les réformes agraires des années 2000 (ordonnances sur les paiements directs et sur la qualité écologique).

Il s'avéra cependant aussi que plusieurs facteurs faisaient obstacle à la mise en œuvre des objectifs. Notamment les compétences limitées de la Confédération (en matière d'aménagement du territoire, p. ex.) et des objectifs confus.

CONSOLIDATION DE L'INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

À l'occasion de l'actualisation de la CPS en 2020, divers plans, lois et concepts sectoriels ont été intégrés ainsi que des plans directeurs cantonaux, des aides à l'exécution et des directives, des stratégies et des exemples de projets concrets de même que des décisions judiciaires. La formulation des nouveaux objectifs reflète ainsi la mise en œuvre spécifique des diverses politiques.



La qualité d'un paysage en tant que lieu de résidence et de détente ainsi que pour la connexion écologique importe avant tout au niveau de la transition entre le milieu bâti et le paysage environnant. C'est possible grâce à une utilisation multifonctionnelle des périphéries urbaines.

Illustration : Yvonne Rogenmoser

Avec son approche territoriale renforcée et ses objectifs de qualité pour des paysages spécifiques – base essentielle pour les conceptions cantonales du paysage et les plans directeurs –, la CPS actualisée s'efforce de produire un meilleur impact sur la surface. Des objectifs de qualité spécifiques ont été définis, par exemple, pour les espaces verts proches de la nature en milieu urbain, les zones attrayantes dans les paysages périurbains, l'utilisation adaptée au site des paysages à vocation rurale et les paysages de haute montagne.

La CPS constitue aussi une base contraignante pour la planification, le développement et la mise en œuvre de l'infrastructure écologique. L'objectif général de qualité paysagère 6 « Conserver et mettre en réseau les milieux naturels de grande valeur écologique » stipule que les milieux naturels et proches de la nature précieux doivent être préservés, valorisés et interconnectés. Un objectif sectoriel précise le contenu de l'infrastructure écologique et les tâches qui y sont liées ; un autre objectif sectoriel charge l'aménagement du territoire de sauvegarder la diversité des milieux naturels et proches de la nature ainsi que leur mise en réseau et leur prise en compte au niveau approprié dans les planifications. Par ailleurs, les objectifs sectoriels concrétisent les objectifs de l'infrastructure écologique pour les différents secteurs dans le domaine de l'agriculture, de la forêt, de l'énergie hydraulique et des transports.

Les cantons jouent un rôle central dans l'aménagement du territoire. Avec les conceptions cantonales du paysage et les planifications pour l'infrastructure écologique, ils élaborent des bases actualisées qui seront ensuite notamment mises en œuvre dans le plan directeur cantonal. Ces travaux sont pour la plupart bien avancés. L'OFEV juge positive la mise en œuvre de la CPS dans ce domaine.

La CPS est également concrétisée dans la nouvelle politique régionale (NPR). L'objectif « Potentiel de la diversité du paysage » a été repris dans la NPR pour la période de mise en œuvre débutant en 2024 et constitue ainsi une base pour les programmes cantonaux de mise en œuvre. La garantie de la diversité des paysages et de leurs valeurs naturelles et culturelles typiques est également intégrée dans le message sur la promotion économique. Les cantons peuvent ainsi cofinancer des projets d'information et de sensibilisation dans le domaine de la biodiversité par le biais de la NPR (p. ex. centres nature).

CONJUGUER LES EFFORTS

La Confédération est un acteur important sur le plan du paysage, mais il n'est pas le seul. Une multitude de protagonistes au niveau cantonal et communal influent sur le paysage et participent aux décisions pour que les paysages suisses continuent de se caractériser par des spécificités naturelles et culturelles régionales. Il est donc essentiel de sensibiliser toutes les parties prenantes à la qualité du paysage.

Autre facteur important de succès : une coopération coordonnée et cohérente entre les niveaux de l'État. Il s'agit, par exemple, de concrétiser les objectifs de la CPS dans les conceptions cantonales. Le plan directeur cantonal imposera ensuite des principes et des objectifs territoriaux et définira le développement ultérieur de la nature et du paysage. Il attribuera en outre des mandats aux communes ou à d'autres domaines de la politique (surfaces d'assolement, transports, énergie).

Au niveau communal, le paysage s'avère particulièrement identitaire et détermine directement la qualité de vie (logement, détente, santé). Il est donc dans l'intérêt des communes de définir le développement du paysage de manière ciblée. Les pouvoirs publics devraient être en mesure d'identifier la qualité du paysage, d'en tenir compte dans les décisions relatives à l'aménagement du territoire et de contribuer activement à son développement. Afin de soutenir les communes, l'OFEV a lancé, dans le cadre d'un projet pilote, les consultations paysagères gratuites pour les communes (voir interview p. 6). D'après l'évaluation de la première phase de ces consultations, l'initiative constitue une offre judicieuse et fonctionnelle et fournit aux communes des incitations quant à la manière de traiter le thème du paysage. Les thèmes relatifs à l'aménagement du territoire figurent souvent au premier plan de ces consultations, mais des thèmes liés à la biodiversité tels que l'aménagement et l'entretien d'espaces proches de la nature ou la valorisation écologique des zones périphériques sont également présentes.

Les protagonistes importants pour le paysage prennent de plus en plus conscience des opportunités offertes à la nature et au paysage par les instruments de l'aménagement du territoire. La CPS favorise la coopération nécessaire entre la Confédération, les cantons et les communes et offre une base solide de référence. ■

DANIEL ARN travaille dans la section Politique du paysage de l'OFEV et a collaboré dans une large mesure à l'actualisation de la CPS.



CONTACT
daniel.arn@bafu.admin.ch

HOTSPOT

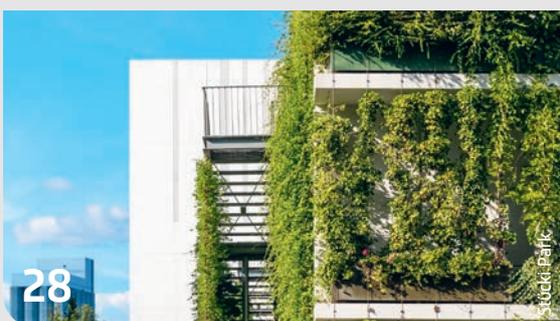
FORUM BIODIVERSITÉ SUISSE

Biodiversité et affectation du sol

DE LA VISION D'AVENIR
À LA RÉALITÉ

RENFORCER LES INTERFACES
SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES

INTÉGRATION ET
NON CONCURRENCE



03

DOSSIER : BIODIVERSITÉ ET AFFECTATION DU SOL

- 03 Éditorial
- 04 Penser l'affectation du sol en fonction de la biodiversité
- 06 Le conseil en matière de paysage prime la pensée sectorielle
- 09 Davantage de biodiversité grâce à la Conception « Paysage suisse »
- 11 Il nous faut un réflexe biodiversité dans toutes les politiques publiques
- 14 « Grünes Gallustal » : visualiser le potentiel
- 17 Une infrastructure bleue et verte efficace nécessite des protagonistes connectés
- 20 Obscurité pour espèces nocturnes
- 22 Villes éponges : pour et avec la biodiversité
- 24 Dépasser la concurrence pour l'espace (restreint)

26

INFORMATIONS DES OFFICES FÉDÉRAUX

- 26 OFAG : Agriculture adaptée au site ... et propice à la biodiversité
- 28 OFEV : Le bâtiment biodivers
- 30 OFEV : L'échelle spatiale influe sur la biodiversité

33

INFORMATIONS DU FORUM BIODIVERSITÉ SUISSE

- 33 Le Forum remercie
- 34 Le Forum accueille
- 35 HOTSPOT : rétrospective et perspectives

36

L'IMAGE DE LA BIODIVERSITÉ

Page de titre

Au beau milieu du quartier de la Langstrasse, à Zurich, se dresse le Zollhaus, sur une bande étroite, le long des voies ferrées.

Les terrasses arborisées servent de lieu de détente et de point de rencontre aux résidents, aux enfants de la garderie et aux commerçants. Photo : Annett Landsmann

MENTIONS LÉGALES N° 48, 2023 : Éditrice : Forum Biodiversité Suisse de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)

Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne • +41 31 306 93 40 • biodiversity@scnat.ch • biodiversity.scnat.ch **Rédaction :** Gregor Klaus • Ursula Schöni • Danièle Martinoli • Jodok Guntern **Traduction :** Henri-Daniel Wibaut, Lausanne (sauf pp.11-13, 22-23) **Mise en page :** Olivia Zwygart **Impression :** Vögeli AG, Langnau **Papier :** Lessebo 1.3 rough natural **Tirage :** 950 ex. en français • 3400 ex. en allemand

Pour que le savoir sur la biodiversité soit accessible à toutes les personnes intéressées, nous souhaitons maintenir la gratuité de HOTSPOT, mais toute contribution sera bienvenue sur notre compte : IBAN CH55 0079 0042 3555 7275 8, mention « don HOTSPOT ».

Les manuscrits sont soumis à un traitement rédactionnel. Ils ne doivent pas forcément refléter l'opinion de la rédaction. Toute reproduction requiert l'autorisation écrite de la rédaction.

Remarque : les références bibliographiques citées peuvent être téléchargées sur le lien suivant : biodiversity.scnat.ch/hotspot



Les produits d'impression certifiés Cradle to Cradle® produits par Vögeli AG.